

CONSEIL COMMUNAL DU 09 JUIN 2008

Présents :

**M. DERMIENCE Robert, Bourgmestre – président
Mrs. et Mme. CLOSSON Benoît, BUGHIN-WEINQUIN Anne, TAVIER
Guillaume, Echevins ;
Mme DELVOSALLE Claudine, Conseillère et Présidente du C.P.A.S.
Mrs et Mme COLLIN Rudy, DAMILOT Thierry, DETROZ Cécile,
LAMBERT Etienne, MEUNIER Bruno et PONCIN Arthur ;
Conseillers ;**

Mr BAIJOT Pol, Secrétaire communal.

ORDRE DU JOUR.

SEANCE PUBLIQUE

1. Location de droit de chasse de gré à gré. Approbation définitive.

LE CONSEIL COMMUNAL,

57.506.365. 1. LOCATION DROIT DE CHASSE. GRE A GRE. APPROBATION.

Vu la délibération du conseil communal du 17 avril 2008, approuvant le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire de la commune de Wellin ;

Vu la délibération du conseil communal de Wellin en date du 17 avril 2008, par laquelle il autorise le Collège échevinal à négocier avec les différents locataires du droit de chasse, une relocation de gré à gré, moyennant une majoration du loyer actuel indexé de minimum 10 % ;

Attendu que les locataires suivants ont marqué leur accord immédiatement sans réserve sur la relocation de gré à gré du droit de

chasse pour les lots pour lesquels ils avaient été déclarés adjudicataires antérieurement, aux nouvelles conditions émises par le conseil communal : M. Briquet pour le lot 1, M. Lamotte pour le lot 2, M. Maka pour le lot 3, MM. Robe et Lambert pour le lot 4, M. Verheyen pour le lot 7, M. Deridder pour le lot 8 et M. Lhoist pour les lots 9;

Attendu que les loyers de ces lots s'établissent comme suit (loyer indexé de 2007 plus 10 % :

Lot n° 1: 4.688,74 Euros (Briquet)
Lot n° 2 : 163,19 Euros (Lamotte)
Lot n° 3 : 267,08 Euros (Maka)
Lot n° 4 : 45,43 Euros (Robe et Lambert)
Lot n° 7 : 10.651,70 Euros (Verheyen)
Lot n° 8 : 29.914,36 Euros (Deridder)
Lot n° 9: 54.761,06 Euros (Boël)

Considérant que les personnes susnommées réunissent les conditions pour prétendre à la location de gré à gré conformément au cahier des charges arrêté par le conseil communal le 17 avril 2008 et modifié le 26 mai 2008;

A l'unanimité ;

DECIDE,

De louer de gré à gré pour un bail prenant cours le 01 mai 2008 et se terminant le 30 avril 2017 les lots suivants :

1. Lot n° 1 de la chasse communale de Wellin (Wellin, Lomprez et Froidlieu), d'une superficie de 193 Ha 82 a 56 ca au prix de base hors index de 4.688,74 Euros (Quatre mille six cent quatre-vingt-huit euros septante-quatre eurocents) à M. Bernard BRIQUET, Place de la Libération, 4, 5570 WINENNE.
2. Lot n° 2 de la chasse communale de Wellin (Chanly) d'une superficie de 11 Ha 90 a 84 ca au prix de base hors index de 163,19 Euros (Cent soixante-trois euros dix-neuf eurocents) à M. Jean LAMOTTE, Le Cruckay, 5, 6927 RESTEIGNE.
3. Lot n° 4 de la chasse communale de Wellin (Sur Ave) d'une superficie de 29 Ha 42 a 07 ca au prix de base hors index de 45,43 Euros (Quarante-cinq euros quarante-trois eurocents) à Mme Ghislaine ROBE-FOCANT, Fays-Famenne, 118, SOHIER, MM. Alain ROBE, Fays-Famenne, 140, 6920 SOHIER et Pierre LAMBERT, Rue Basse, 4, 6920 SOHIER.
4. Lot n° 5 de la chasse communale de Wellin (Lomprez) d'une superficie de 16 Ha 02 a 19 ca au prix de base hors index de 267,08

Euros (Deux cent soixante-sept euros huit eurocents) à M. Tony MAKKA, Chausse de Daverdisse, 4, 6924 LOMPRESZ.

5. Lots n° 7 de la chasse communale de Wellin (Halma et Chanly) d'une superficie de 93 Ha 07 a 03 ca au prix de base hors index de 10.651,70 Euros (Dix mille six cent cinquante-et-un euros septante eurocents) à M. Patrick VERHEYEN, Steenweg op Diest, 7, 2300 TURNHOUT.

6. Lots n° 8 de la chasse communale de Wellin d'une superficie de 614 Ha 07 a 85 ca au prix de base hors index de 29.914,36 Euros (Vingt-neuf mille neuf cent quatorze euros trente-six eurocents) à MM. Luc DERIDDER, Rue de Vonêche, 179, 6929 HAUT-FAYS et André GLOTZ, Avenue Vanderpepen, 24, 7130 BINCHE.

7. Lot n° 9 de la chasse communale de Wellin d'une superficie de 899 Ha 38 a 92 ca au prix de base hors index de 54.761,06 Euros (cinquante-quatre mille sept cent soixante-et-un euros six eurocents) à M. Léon A. LHOIST, Avenue des Fleurs, 8, 1150 BRUXELLES.

* *
*

Vu la délibération du conseil communal du 17 avril 2008, approuvant le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire de la commune de Wellin ;

Vu la délibération du conseil communal de Wellin en date du 17 avril 2008, par laquelle il autorise le Collège échevinal à négocier avec les différents locataires du droit de chasse, une relocation de gré à gré, moyennant une majoration du loyer actuel indexé de minimum 10 % ;

Attendu qu'après négociation menée par le Collège communal, le locataire suivant a marqué son accord sans réserve sur la relocation de gré à gré du droit de chasse pour le lot pour lequel il avait été déclaré adjudicataires antérieurement, aux nouvelles conditions émises par le conseil communal : M. Lhoist pour les lots 10;

Attendu que les loyers de ces lots s'établissent comme suit (loyer indexé de 2007 plus 10 % : 47.136,50 €;

Considérant que la personne susnommée réunit les conditions pour prétendre à la location de gré à gré conformément au cahier des charges arrêté par le conseil communal le 17 avril 2008 et modifié le 26 mai 2008;

Par 8 oui et 3 non (Bughin, Lambert et Detroz) ;

DECIDE,

De louer de gré à gré pour un bail prenant cours le 01 mai 2008 et se terminant le 30 avril 2017 les lots suivants :

7. Lot n° 10 de la chasse communale de Wellin (Chanly) d'une superficie de 446 Ha 21 a 04ca au prix de base hors index de 47.136,50 Euros (quarante-sept mille cent trente-six euros cinquante eurocents) à M. Léon A. LHOIST, Avenue des Fleurs, 8, 1150 BRUXELLES.

* *
*

Vu la délibération du conseil communal du 17 avril 2008, approuvant le cahier des charges de location du droit de chasse sur le territoire de la commune de Wellin ;

Vu la délibération du conseil communal de Wellin en date du 17 avril 2008, par laquelle il autorise le Collège échevinal à négocier avec les différents locataires du droit de chasse, une relocation de gré à gré, moyennant une majoration du loyer actuel indexé de minimum 10 % ;

Attendu qu'après négociation menée par le Collège communal, les locataires suivants n'ont pas marqué leur accord sur la relocation de gré à gré du droit de chasse pour le lot pour lequel il avait été déclaré adjudicataires antérieurement, aux nouvelles conditions émises par le conseil communal, savoir M. Yves BOËL pour le lot 3 et M. Bernard DUVIVIER pour le lot 6;

Considérant que conformément au cahier des charges, il convient de procéder à la mise en adjudication publique de ces deux lots ;

DECIDE de remettre ces deux lots en adjudication publique par voie de soumissions cachetées ;

FIXE au 24 juin 2008 à 14 heures à l'Hôtel de Ville de Wellin (Salle du Conseil communal) la date et le lieu de l'ouverture des soumissions ;

CHARGE le Collège communal de procéder à la publication de l'annonce de l'adjudication dans des quotidiens, dans le journal hebdomadaire VLAN, sur le site internet de la Commune et sur le site « Chasse Internet ».

2. INFORMATIONS DIVERSES.

2.1. Bulletin communal.

Monsieur le Président prie les membres qui souhaitent faire paraître un article, sous leur signature, dans le prochain bulletin communal de rentrer leur texte avant le 20 juin 2008.

2.2. Vol dans l'administration communale.

Monsieur le Président donne également connaissance du vol enregistré dans l'administration communale (numéraires volés dans le coffre) dans la journée du 06 juin 2008. Il précise qu'une enquête est ouverte et qu'à sons sens le personnel communal est tout à fait hors de cause.

La séance est levée à 20Hrs45.

Pour le Conseil communal

Le Secrétaire communal
Pol BAIJOT

Le Président
Robert DERMIENCE